

L'identification électronique des animaux consiste à associer à chaque animal une puce électronique RFID.

On commence par nous encourager à pucer les animaux. Aucun inconvénient, que des avantages. Puis on nous propose de pucer les humains. Tous les dispositifs qui s'appliquent au bétail s'appliqueront un jour aux hommes, avec pour objectif que le troupeau humain se comporte normalement, et non librement.

Il est possible de refuser de pucer ses animaux, comme d'autres refusent le prélèvement ADN malgré les poursuites judiciaires. Il ne tient qu'à nous de nous insoumettre pour enrayer ces processus. Nous avons les moyens de nous y opposer, individuellement ou collectivement.



Pour *Micheline, Marcelline, Gwendoline, Blanquette, Peugeot, Loulou, Princesse, Marilyn, Choupette, Mona* et quelques autres. Et pour *Frédéric*.

Imprimerie spéciale. Reproduction libre.

Des moutons & des hommes

contre l'identification électronique
des animaux et des humains

janvier 2007

Cet été, j'étais berger. A deux, nous gardions un troupeau de 1700 brebis dans les Alpes de Haute-Provence. Cinq éleveurs et éleveuses rassemblés en groupement, qui envoient leurs bêtes à 2000 mètres d'altitude de fin juin à mi-octobre. Au final, les brebis ne dorment en bergerie que de janvier à mai.

Les brebis nées avant 2006 portent à l'oreille une boucle en plastique qui indique le numéro de l'exploitation où elles sont nées et leur numéro personnel. Idem pour celles nées en 2006, sauf qu'elles portent deux boucles, une à chaque oreille, et que la numérotation a changé (1).

Je savais déjà qu'un jour il ne s'agirait plus d'un simple «bouclage», mais d'un dispositif électronique, peut-être implanté sous la peau. Beaucoup d'éleveurs attendent cette réforme avec impatience, vu le côté contraignant et inesthétique des boucles aux oreilles (les trous aux oreilles s'infectent fréquemment, la numérotation des boucles a récemment changé et beaucoup d'éleveurs ne comprennent pas pourquoi on les embête avec ces satanées boucles). Il paraît que les puces électroniques vont permettre d'en finir avec ces boucles. Peut-être. En tous cas, cette réforme sera mise en place dans un an seulement, en janvier 2008.

Un sujet monopolise toutes les discussions de bergers, toutes les conversations dans les foires et les tee-shirts édités par les chambres d'agriculture. Ce sujet c'est le loup. Pourtant je crois que ces puces devraient bien plus inquiéter les éleveurs. Parce que «mille milliards de mouchards» (2) sont peut-être beaucoup plus dangereux que quelques gros prédateurs.

Je ne suis pas éleveur, juste un berger occasionnel. Peut-être que ça ne me concerne pas directement. N'empêche, ça me tracasse. Je voulais vous expliquer pourquoi, alors j'ai pris le temps d'écrire ce texte. Ne vous attendez pas à un catalogue de toutes les raisons de refuser ces puces : j'ai simplement mis des mots sur *mon* refus.

Le puçage des animaux

L'identification électronique des animaux (domestiques ou d'élevage) consiste à associer à chaque animal une puce électronique miniature. Il s'agit d'une puce électronique un peu particulière, appelée «transpondeur RFID» (pour Radio Frequency Identification Device, du nom de la technologie utilisée). A la différence d'une puce de carte ban-

déjà tout accepté, alors pourquoi pas ça ? Oh, et puis finalement ce n'est pas si grave, on s'opposera quand ce sera vraiment dangereux, *franchement* totalitaire. Hélas, de nos jours même le totalitarisme n'est plus franc, tout fout le camp. Mieux vaut donc prendre les devants.

Nous opposerons-nous quand il faudra faire puçer les enfants à la naissance ? Eh non ! Ce ne sera pas plus scandaleux que le fichage ADN ou le puçage des animaux aujourd'hui, car on s'habitue à tout.

Il est possible de refuser de puçer ses animaux, comme d'autres refusent le prélèvement ADN malgré les poursuites judiciaires (24). Mais si nous ne réagissons pas, si pour commencer les éleveurs ne réagissent pas, il y a gros à parier que dans une dizaine d'années ce texte fera sourire. «Ah bon ? En 2007, tous les humains n'étaient pas puçés?»

Nicolas Bonanni
10, rue Yves Farge
38 600 Fontaine
04.38.02.99.49

Janvier 2007

Notes : (1) Nouvelles règles d'identification et d'enregistrement des ovins de juillet 2005, en application du règlement ovin européen 21/2004 du 17/12/2003. (2) Selon le terme du *Monde* (02/06/2006) à propos des puces RFID. (3) «Mille milliards de mouchards», *Le Monde*, 02/06/2006. (4) Lois de 1991 et 1999. (5) Sur la traçabilité universelle, lire Pièces et Main d'Oeuvre. «Nanotechnologies, maxiservitude», *L'Esprit Frappeur*, 2005. (6) Dans le cadre du programme européen IDEA : Identification Electronique des Animaux d'Elevage. (7) Description d'un «Procédé et dispositif de détection automatisée des chevauchements entre animaux», sur le site de l'Office Européen des Brevets. (8) <http://perso.orange.fr/bouledoguefrancais.cdlb/puceelectro.htm>. (9) Projets pilotes menés par le Comité de pilo-tage national de l'identification électronique (FNO, Office de l'élevage, Ministère de l'agriculture, Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et Institut de l'élevage) dans 110 élevages, sept centres d'allotement, un marché et dix abattoirs, pour 110 000 boucles en 2005. Plaquette «L'identification électronique ovine en France», disponible sur le site de l'institut de l'élevage, <http://www.inst-elevage.asso.fr/>. (10) Ken Jones, responsable du projet, <http://www.timesonline.co.uk>, juillet 2006. (11) William Harwin, département de cybernétique de l'université de Reading, <http://www.timesonline.co.uk>, juillet 2006. (12) *Le Monde*, 17/04/2006. (13) *Le Monde*, 11/04/2006. (14) *Le Monde*, 17/04/2006. (15) *Politix*, 02/11/2006, qui boit les paroles de M. Türk sans émettre une seule critique sur le rôle de la CNIL. (16) Les informations ci-dessus sont tirées de «Histoire de la carte nationale d'identité» de Pierre Piazza, Odile Laffont, 2004 et de «Du papier à la biométrie. Identifier les Individus», sous la direction de Xavier Crettiez et Pierre Piazza, Presses de Sciences Po, 2006. On se reportera à ces ouvrages pour une histoire plus complète. (17) *Intérieur Magazine*, juin 2005. (18) *Le Monde*, 24/11/2006. (19) Discussion générale du projet de loi «Sécurité Intérieure» (LSI) à l'Assemblée Nationale, séance du 16/01/2003. (20) Kevin Warwick, *Ca m'intéresse*, 02/2005. (21) Aldous Huxley, «Le Meilleur des Mondes», 1932. (22) «Nous ne vivons pas dans des démocraties. Nous ne vivons pas non plus dans des camps (...) Nous vivons dans des Etats de droit oligarchiques, c'est-à-dire dans des Etats où le pouvoir de l'oligarchie est limité par la double reconnaissance de la souveraineté populaire et des libertés individuelles». C'est-à-dire un régime où quelques élites politiques et économiques exercent le pouvoir de «police», tandis que les mouvements démocratiques doivent constamment se battre pour conserver ou élargir la sphère de la «politique». Selon Jacques Rancière, «La haine de la démocratie», La Fabrique Editions, 2005. (23) Tract «Détruisons les caméras», Lyon, octobre 2006. (24) <http://refusadn.free.fr>.

Mais ça signifie surtout que le filet se resserre autour de moi, autour de nous. Cette mesure s'ajoute à bien d'autres dispositifs (technologiques ou administratifs) et au contexte politique et juridique actuel. C'est une maille de plus dans une société déjà bien quadrillée, où celles et ceux qui n'ont «rien à se reprocher» se retrouvent tracés, surveillés, contrôlés comme les pires criminels. Où tout comportement anormal, tout regroupement collectif, toute initiative subversive est qualifié de «terroriste». Cette normalisation de la société va-t-elle dans le sens d'une humanisation ou d'une animalisation ? Les bénéfiques de cette pacification seront-ils pour la population, ou plus sûrement pour les élites qui gouvernent notre oligarchie ? (22) Sommes-nous prêts à sacrifier toutes nos libertés pour vivre en sécurité ? Dans ce cas il faudra arrêter d'employer le mot de démocratie, reconnaître le caractère totalitaire de ces tendances à la normalisation et nous demander quelle «sécurité» nous aurons gagné.

Mon oncle Philippe, éleveur de brebis à la retraite, me disait que cette «traçabilité», bonne pour le bétail, devient dangereuse utilisée sur des humains. Je crois qu'il se trompe : la question à poser n'est pas celle des usages, mais celle des *mondes*. Je m'explique. Bien sûr, toutes ces technologies ont leurs côtés «positifs» et leurs côtés «négatifs». Mais elles ne sont pas neutres : elles sont indissociables du monde qui les produit et qu'elles viennent renforcer : le monde moderne, gouverné par la marchandise. Ici, les sciences et les techniques servent avant tout à renforcer le pouvoir de la classe dominante. Elles sont mises au service de la production aliénée et du contrôle social. Tous les dispositifs qui s'appliquent au bétail s'appliqueront un jour aux humains, avec pour objectif que le troupeau humain se comporte *normalement*, et non *librement*. Voulons-nous d'un monde prêt à pucer les humains ?

Mon je n'en veux pas. Parce que j'ai des rêves plus grands que cette vie «sans frottement, sans arrêts ni incidents, dépourvue de toute saute d'intensité, (...) [sans] aventures, [sans] rencontres non plus» (23), la seule vie que ce monde nous autorise encore. Une vie qu'on nous impose, à coups de caméras, de puces RFID, de fichage ADN. Une vie misérable que nous intériorisons, à force de travail salarié, de télévision abrutissante, de relations sociales normées. C'est au nom de mes rêves que je refuse les puces RFID et le monde qui les produit et qu'elles viennent renforcer.

Mais comment s'opposer à ce pouvoir diffus ? Comment savoir à quoi faire front, à qui, à quel moment ? Il est si facile de se dire qu'on a

caire ou de téléphone, pas besoin de coller le lecteur contre elle pour lire les données : une puce RFID est lisible «à distance», de quelques centimètres à plusieurs centaines de mètres. Souvent comparée à un code-barre amélioré, «il s'agit en fait d'un minuscule ordinateur communicant, d'une puissance équivalente à celle des PC produits en 1985» corrige *Le Monde* (3).

L'identification des carnivores domestiques (chiens, chats et furets) est obligatoire sous peine d'euthanasie (4). En juillet 2001, deux arrêtés ont fixé les moyens d'identification : l'un pour le tatouage classique, l'autre pour la puce électronique (implantée sous la peau). Pour les animaux domestiques le puçage est donc possible, mais non obligatoire. On constate cependant que l'identification électronique prend le pas sur le tatouage : en France 1,5 millions d'animaux domestiques sont pucés électroniquement. Cela représente un animal sur deux. De plus, le nombre de puçages augmente chaque année (200 000 en 2002, 500 000 en 2005). C'est le syndicat des vétérinaires qui gère le fichier.

Mais alors, pour les animaux d'élevage ? Avec l'augmentation de la taille des troupeaux et les scandales alimentaires récents (vache folle, grippe aviaire,...) la «traçabilité», s'impose comme incontournable (5). La loi imposera bientôt aux éleveurs de pucer leurs bêtes, sous peine d'interdiction de vente, comme aujourd'hui pour les boucles. Ainsi en janvier 2008 pour les ovins et les chevaux (6). Les modalités de cette identification électronique ne sont pas encore fixées. «*Différents supports de ces transpondeurs ont été développés pour s'adapter aux diverses caractéristiques des animaux et des produits consommés. La solution la plus simple en élevage consiste à intégrer un transpondeur aux marques en matières plastiques traditionnelles placées à l'oreille des animaux et lisibles par l'éleveur. Le second système, davantage utilisé pour les animaux de compagnie, consiste à injecter, sous la peau de l'animal, le transpondeur intégré dans une enveloppe en verre ou en matière plastique inerte. Un troisième système, spécifique aux ruminants, est désigné sous le terme «bolus». Le bolus est un cylindre en céramique (haute densité) de masse et de taille variables selon les espèces qui est placé par intubation dans les pré-estomacs du ruminant où ils y restent séquestrés. Enfin un quatrième système, utilisé chez les porcins, consiste à injecter un transpondeur dans la cavité péritonéale. A terme, tous les animaux d'élevage de la Communauté Européenne devront être identifiés par un des quatre types de support*» (7).

La technologie semble efficace, quoique le professeur Gilbert Mouthon (Ecole vétérinaire de Maison-Alfort) prétende que les puces soient facilement sabotables (8). De nombreux pays européens l'ont déjà rendue obligatoire pour les animaux domestiques.

Actuellement, chiens, chats et furets se font implanter la puce à la base gauche du cou. Par contre, les tests «grandeur nature» menés sur le cheptel ovin français consistent à poser des boucles électroniques aux oreilles des animaux (9), c'est-à-dire des boucles comme celles d'aujourd'hui, qui conserveraient le même numéro, avec une puce RFID à l'intérieur contenant elle aussi ce numéro. Quoi qu'il en soit, les éleveurs hériteront de lecteurs, fixes ou portables, qui leur permettront «d'identifier» chaque animal.

Blanquette la chèvre

Je me rappelle de Blanquette, la seule chèvre avec notre troupeau de 1700 brebis. Elle avait sa petite boucle n°4013 à l'oreille. Pour ce grand troupeau, les boucles ne me choquaient pas (pas facile de distinguer la 3065 et la 3075 sans regarder leur boucle), mais pour Blanquette le ridicule et l'absurdité de cette «traçabilité» industrielle et bureaucratique sautaient aux yeux : on la connaît par son nom, c'est notre copine (elle nous réveille quand on fait la sieste et que les brebis se barrent en douce), elle est la seule chèvre à des kilomètres à la ronde... Pourquoi lui avoir foutu une boucle comme ça à l'oreille ? Ridicule, absurde... mais aussi inquiétant, quand on sait que la manière dont les humains traitent leurs animaux préfigure souvent la manière dont ils vont se traiter entre eux.

Vous rappelez-vous de William Harwin, ce chercheur cité au début qui se voulait rassurant en nous expliquant que «*des puces de repérage similaires sont déjà utilisées de manière intensive sur les animaux et le bétail*» ? Je voudrais vous présenter un des ses collègues du département de cybernétique de l'Université de Reading : Kevin Warwick. Il s'est lui-même fait implanter, en 1998 et 2002, des puces sous la peau, pour qu'à son approche certaines portes s'ouvrent et que la lumière s'allume. Son épouse s'étant fait elle aussi implanter une puce, les deux tourtereaux échangent maintenant leurs émotions *électroniquement*. Et il affirme «*[qu'] à long terme cette technologie permettra de communiquer par la pensée. C'est la prochaine étape de l'évolution. Les puces implantées vont améliorer l'homme et augmenter ses capacités. (...) Je pense qu'il y aura un monde à deux vitesses, avec une sorte de sous-espèce : ceux qui n'auront pas ce type d'implants seront laissés pour compte*» (20). Un monde à deux vitesses qui fait terriblement penser à l'effrayant «Meilleures des Mondes» décrit par Aldous Huxley (21). Après les eugénistes, voici le mouvement «transhumaniste», qui prétend dépasser l'espèce humaine. Au lieu de quoi il va simplement ravalé l'humanité au rang de bétail. Pendant ce temps, on prend doucement l'habitude de traiter les animaux comme des machines à viande.

Alors, que penser de tout cela ? Pucer les animaux est-il finalement plus choquant que d'élever des centaines de brebis pour abattre et manger leurs petits ? Personnellement, je ne mange pas de viande. Je frissonne déjà quand des gens parlent d'abattre un lapin ou une poule. Mais ce que j'ai appris cette année, c'est que certains éleveurs font leur métier de façon plus humaine que d'autres. Connaissent chacune de leurs bêtes, leur donnent des noms. Sont prêts à arpenter la montagne pendant des heures plutôt que de se dire qu'ils en ont perdu une. Et se foutent bien que les brebis bouffées par les loups soient remboursées X euros. C'est peut-être ça la différence entre «paysan» et «exploitant agricole». Ces éleveurs-là accepteront-ils de pucer leurs animaux ?

Le puçage des ovins deviendra obligatoire en janvier 2008. C'est mauvais signe pour les paysans, qui se laissent petit à petit imposer des choses dont *on n'a pas besoin* (OGM, élevages de poules en batterie, agriculture intensive...). Et petit à petit le monde agricole disparaît...

Exemple 2 : comment le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques s'étend.

A sa création, ce fichier génétique de la police concernait exclusivement les délinquants sexuels. C'est d'ailleurs bien le caractère révélant des agressions sexuelles qui, seul, pouvait être utilisé comme cheval de Troie pour mettre en place ce nouveau type de fichage de la population. Comme chaque fois, il ne s'agissait que d'une exception : seules 1300 personnes étaient fichées, déjà condamnées pour crimes sexuels. Mais l'usage s'est vite élargi. Premier temps : le vote de la LSQ, en 2001 (Daniel Vaillant, PS). Le champ d'application s'est étendu aux terroristes, meurtriers et auteurs de braquages et vols avec violence (23 000 personnes). Deuxième temps : la LSI (votée en mars 2003, appliquée par les décrets de mai 2004). Le fichage a alors passé un cap : *«Avant [cette date], seul le profil des personnes définitivement condamnées était conservé. Ceux des suspects étaient comparés avec ceux des échantillons non identifiés prélevés sur la scène d'infraction et ceux des individus déjà dans le FNAEG. Depuis, ils sont tous insérés dans la base et conservés de vingt-cinq à quarante ans. De plus, les crimes et délits sont presque tous intégrés.»* (17).

Ainsi, on peut aujourd'hui se faire prélever son ADN lors d'une garde à vue, pour un vol en supermarché ou même pour de simples soupçons. Des personnes se retrouvent ainsi fichées sans avoir commis de délit. Au 31 octobre 2006, le FNAEG comptait près de 350 000 profils (18). Objectif affiché par le gouvernement lors du vote de la LSI : en obtenir 700 000, y compris ceux des mineurs de 13 à 18 ans. *«Il faudra recruter du personnel»* avait-on alors judicieusement fait remarquer à l'Assemblée Nationale. Certes.

Mais pourquoi s'arrêter à 700 000 personnes alors qu'on est si bien lancé et que la population ne se plaint guère? Toujours lors du vote de la LSI, Jean-Christophe Lagarde (député UDF) déclarait à l'Assemblée Nationale: *«A l'origine, le groupe UDF souhaitait déposer un amendement tendant à étendre le FNAEG à l'ensemble de la population. (...) Nous avons cependant renoncé au dépôt d'un tel amendement car nous ne disposons pas aujourd'hui des moyens - financiers et autres - nécessaires. Mais je souhaite que le Gouvernement y réfléchisse pour l'avenir.»* (19).

Fichier génétique, carte d'identité : au début réservés à des populations «marginales» (pédophiles, terroristes, récidivistes, étrangers,...), ces dispositifs s'étendent en quelques années à l'ensemble des crimes et délits et, pour finir, à l'ensemble de la population. Ceci malgré toute l'attention des commissions d'éthique et autres conférences de citoyens. Il en sera sans doute de même pour les puces RFID sous-cutanées.

Le problème avec les puces

Pour me faire comprendre, je vais vous faire quitter le monde de l'élevage un instant. En Grande-Bretagne, le Ministère de l'Intérieur a annoncé en juillet son intention de pucer certains criminels sexuels pour suivre leurs déplacements par satellite. Réservées aux volontaires, les puces utilisées seront également capables de suivre le taux de pression sanguine et le rythme cardiaque des individus. On a fait appel à une entreprise qui produit déjà des dispositifs de suivi de voitures par GPS. Arguments des promoteurs du projet : *«Si nous sommes préparés à suivre les voitures, pourquoi ne suivrions nous pas les individus ?»* (10), mais surtout *«des puces de repérage similaires sont déjà utilisées de manière intensive sur les animaux et le bétail»* (11).

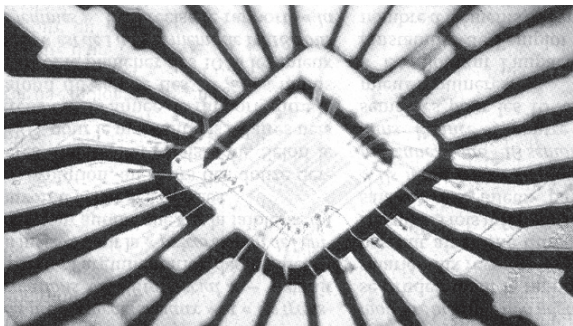
Pour moi, le cœur du problème est là. On commence par nous encourager à pucer les animaux. Aucun inconvénient, que des avantages. Puis on nous propose de pucer les humains. Pas seulement les pédophiles, l'entreprise américaine Applied Digital Solutions s'étant fait une spécialité du puçage des humains avec sa puce sous-cutanée VeriChip. *«Début 2006, plus de 2000 personnes avaient un VeriChip dans le bras»* (12). Clients de boîtes de nuit à Barcelone et Amsterdam, policiers à Mexico, personnes hospitalisées aux Etats-Unis et à Rome... la liste est longue. Aux Etats-Unis, Mickey Sklar, 28 ans, qui habite Brooklyn, a choisi de vivre avec un chip RFID dans la main gauche. *«C'est un modèle bas de gamme, un peu gros, fabriqué en série pour le bétail. Je l'ai payé 2 dollars, et les lecteurs 40 dollars pièce. (...) J'ai connecté un lecteur RFID à mon Macintosh. Il se met en marche dès que j'approche la main du clavier. J'ai aussi fabriqué un petit écran sans fil : quand je passe la main devant, il me reconnaît et affiche mes e-mails ou mes sites favoris»* (13). Un modèle *«fabriqué en série pour le bétail ?»* Oui : même pour son fameux VeriChip, Applied Digital Solutions *«a simplement amélioré un système couramment utilisé aux Etats-Unis pour marquer le bétail et les animaux de compagnie»* (14). Simplement.

Un jour il s'agit d'un puçage volontaire pour le dossier médical dans certains hôpitaux, un autre jour d'un puçage obligatoire mais restreint à certaines catégories (criminels, sans-papiers,...) puis sans doute, au final, d'une pratique généralisée à chacun et chacune d'entre nous. *«Imperceptiblement, notre société se transforme et elle va se réveiller engluée dans un réseau de fichiers et de contrôles, et au final, on aura laissé*

amputer notre vie privée et notre identité» (15). Celui qui tient ces propos n'a rien d'un contestataire. Il s'agit d'Alex Türk, sénateur non-inscrit de la majorité, également président de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), l'institution chargée d'officialiser chaque nouveau réseau, chaque nouveau fichier, chaque nouveau contrôle et de tirer de temps en temps la sonnette d'alarme. A aucun moment nous n'aurons été consultés, et nulle part ni vous ni moi n'aurons trouvé le courage ou l'énergie de nous insoumettre à ce totalitarisme rampant, fait de petites choses qui s'additionnent et se multiplient «simplement» les unes les autres...

Vers la traçabilité universelle

J'exagère ? Vous trouvez ça absurde ? Vous êtes convaincus que jamais nous n'en viendrons à pucer l'ensemble de la population ? Vous pensez que ce n'est pas parce qu'on puce les animaux, quelques criminels dangereux, et que quelques férus de technologie choisissent de se faire implanter des mouchards sous la peau que ce modèle se généralisera à toute la population ? Vous pensez que la CNIL, les comités d'éthique et les consultations citoyennes nous protégeront des éventuelles «dérives»? Je voudrais bien croire ça. Mais j'ai fait quelques recherches, et des exemples historiques m'ont rendu sceptique.



Exemple 1 : comment la carte d'identité s'est généralisée.

Les papiers d'identité sont une invention récente, concomitante du développement des grandes villes et des moyens de déplacements. Au XIX^e siècle, la pièce d'identité unique n'existait pas. Il était courant de voir des gens, pour justifier leur identité, produire passeport intérieur, livret ouvrier, livret militaire, livret de famille, permis de chasse, acte de naissance, certificat d'identité, certificat de bonne vie et mœurs, certificat de domicile, puis carte d'usager de chemin de fer, carte d'association d'étudiants...

En 1880, Alphonse Bertillon du service de l'Identité Judiciaire, invente l'anthropométrie, technique qui mesure les particularités dimensionnelles des personnes. Il ajoutera les empreintes digitales à ses fiches anthropométriques en 1890. Dans le même temps, en 1888, obligation est faite aux étrangers de se déclarer en mairie. Quelques années plus tard, le carnet anthropométrique est imposé aux nomades (1912) puis aux étrangers (1917). De la même manière, le bertillonage qui concernait initialement les délinquants récidivistes, s'étend à tous les délinquants puis à tous les prévenus du dépôt. Bertillon, qui est à l'époque un scientifique aussi honoré que Pasteur, suggère de ficher «tous les adultes sans exception».

L'idée d'une «carte d'identité» qui permettrait de distinguer les vagabonds des honnêtes gens se dessine ainsi tout au long de la Troisième République. Elle est partiellement appliquée par le préfet de police de Paris en septembre 1921.

C'est le 18 Août 1940 que l'idée d'une Carte d'Identité de Français va vraiment prendre forme sur tout le territoire. Ce jour-là, les autorités allemandes imposent une carte d'identité préfectorale à tous les français de la zone occupée. En zone française, le régime de Vichy va lui aussi rendre la carte d'identité obligatoire, mais il peinera à l'imposer. Sous la pression des autorités allemandes, qui voient d'un œil intéressé l'instauration de cette carte, elle est imposée en priorité dans les zones où peuvent se trouver juifs et hommes mobilisables.

Aujourd'hui la carte d'identité est pleinement rentrée dans les mœurs en France, et on oublie souvent qu'elle n'est toujours pas obligatoire, les citoyens étant simplement tenus de pouvoir justifier leur identité «par tous moyens». Ces habitudes sont très récentes : le XIX^e siècle voyait parfois d'honnêtes ouvriers affronter les gendarmes qui osaient leur demander leurs papiers. Au Royaume-Uni (où la carte d'identité n'existe pas encore) le *National Council for Civil Liberties* a dénoncé en 1995 le projet de carte nationale d'identité britannique comme «une intolérable atteinte à la liberté individuelle des Anglais et comme un encouragement au développement des pires instincts autoritaires de l'Etat». Même l'association des *Chiefs Police Officers* s'est montrée défavorable au projet (16). Mais les parlementaires britanniques ont tranché durant l'été 2005 : en 2007 ou 2008 leurs concitoyens auront bien une carte d'identité électronique, biométrique et obligatoire.

En un siècle, cette idée absurde, cette «intolérable atteinte à la liberté individuelle», cet «encouragement au développement des pires instincts autoritaires de l'Etat» est devenue une évidence.